



Conditions générales de vente et règlement intérieur de l'Hôtel les Bains

Article 1 – Objet

Ces conditions sont destinées à usage exclusif de réservation et de vie à l'**Hôtel Les Bains**.

Les présentes conditions générales de vente définissent les relations contractuelles entre le prestataire (Hotel Les Bains) et les utilisateurs de l'établissement cité ci dessus, de la réservation jusqu'au départ de l'hôtel de l'utilisateur (le client).

Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le prestataire et vaudront été comme hiver, sur toute la période d'ouverture de l'établissement. Ceci étant, elles peuvent varier concernant les modalités de règlement du séjour entre été et hiver (Cf. Article 2).

Le prestataire se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la validation de la réservation.

Elles seront visibles à tout moment sur le site internet (non marchand) de l'établissement et également communiquées par mail ou courrier postal à défaut d'adresse électronique.

Les conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées. Toute réservation validée entraîne l'acceptation expresse et complète des conditions générales de vente de l'établissement, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

Le client reconnaît avoir la capacité requise pour réserver et contracter.

Article 2 – Réservation, formation du contrat et durée du séjour

Le contrat est réputé formé dès lors qu'une confirmation (mail, courrier type ou tout autre moyen de communication) a été envoyée au client.

Cette confirmation reprendra les éléments essentiels de la réservation, tels que le type de chambre réservée, le nombre de nuitées, le prix et la date prévue de disponibilité.

La réservation peut être effectuée par tout moyen de communication.

La réservation devient effective et définitive dès lors que le client aura fait parvenir au service réservation les arrhes demandées de 30% du montant total du prix du séjour. Sauf dispositions orales ou convenues contraires (faisant référence ici aux conditions de réservation en période hivernale).

Ce paiement pourra être fait soit par carte bancaire, soit par virement, soit par chèque envoyé à l'adresse et l'ordre communiqués par l'établissement.

Selon le code de la consommation (article L,114-1 et 1590 du code civil), étant stipulé dans nos conditions et contrats, ces sommes payées à l'avance pourront être conservées en cas d'annulation de la réservation (cf. article 3 du présent document).

Le service réservation de l'établissement confirmera par courrier et/ou par courriel la bonne réception de la somme versée dans un délai de 10 jours à compter de la réception et de l'encaissement des arrhes.

Le solde du montant total du séjour (hors consommation et prestation en extra) sera demandé à l'arrivée du client.

Tout séjour commencé est dû.

Si le client décide de quitter les lieux avant la date prévue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement pour la période restant à courir, tant pour l'hébergement que pour les prestations associées non consommées.

L'établissement se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci dessus de suspendre ou d'annuler le contrat.

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour demandé (sauf si disponibilités de l'hôtelier).

Le contrat de location cesse en effet de plein droit à l'expiration du terme fixé, sans qu'il soit besoin de donner congé. La durée du contrat et donc du séjour ne pourra être prorogée sans accord préalable du prestataire.

L'utilisateur est financièrement responsable d'une réservation et l'utilisation frauduleuse des services de réservation ou qui contreviendrait aux présentes conditions générales de vente pourra entraîner le refus de l'accès aux services proposés et donner lieu à des poursuites devant les juridictions compétentes.

Article 3 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par email ou courrier :

- Si l'annulation intervient plus de 14 jours après versement des arrhes, les arrhes restent acquises à l'hôtel. (article 1590 du code civil¹)
- Si le client ne se manifeste pas avant 21h le jour prévu du début du séjour, l'établissement disposera de la chambre. Les arrhes resteront acquises à l'établissement.

Article 4 - Annulation par l'établissement

En cas d'annulation avant le séjour par l'établissement, ce dernier informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception ou e-mail. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, recevra le double des sommes versées dans un délai d'un mois maximum.

¹ « Si la promesse de vendre a été faite avec des arrhes chacun des contractants est maître de sen départir, Celui qui les a données, en les perdant, Et celui qui les a reçues, en restituant le double. »

Article 5 - Arrivée / Départ

Le client doit se présenter pour l'arrivée entre 17h et 21h. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit en informer l'établissement. Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 10h au plus tard.

Article 6 – Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée dans le cadre d'un séjour défini (période estivale) et lors de la réservation lors de séjour en saison hivernale et courts-séjours.

Les consommations et les prestations supplémentaires seront réglées le soir précédent le départ (taxes de séjour et prestations extra).

Article 7 – Capacité

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 8 – Animaux

Les animaux sont strictement interdits au sein de l'établissement.

Article 9 – Espace détente

L'accès à l'espace bien être est interdit au moins de 16 ans. Cet accès payant doit se réserver auprès de la réception et concerne un nombre limité de places. Merci de consulter le règlement intérieur et les consignes d'hygiène. Horaires fixes signalés

Article 10 – Vols et accidents

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans l'établissement.

Les autorités de résolution du litige seront celles du lieu de la prestation de service en premier lieu puis relèveront du droit français et de la compétence exclusive des juridictions françaises.

Article 11 – Interdiction de fumer

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel. Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, fumer dans l'hôtel vous expose à une

facturation supplémentaire du prix de deux nuitées de la chambre utilisée, afin de purifier l'atmosphère, et de nettoyer tout le mobilier. Il en est de même pour toutes les parties communes de l'établissement, le non-respect entrainera une indemnité de 100€ minimum.

Article 12 – Nourriture

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit de cuisiner dans les chambres, d'y prendre des repas non fournis par l'hôtel. Le restaurant de l'hôtel « Le Cœur de Brides » vous accueille de 19h à 21h tous les soirs et vous propose des plats variés et équilibrés, avec des plats traditionnels, régionaux, et diététiques durant la saison thermale.

Article 13 – Dégradation et obligations des parties

Le client doit user de la chambre louée « en bon père de famille ». Il ne doit occuper les lieux que bourgeoisement. Ne rien faire qui, de son fait ou du fait des personnes l'accompagnant, puisse nuire à la tranquillité des autres occupants. Ne faire aucune modification ni changement dans la disposition des meubles et des lieux ; ni transposer hors de la chambre les objets la garnissant. Les chambres mises à la disposition de nos clients sont vérifiées, fonctionnelles et en bon état. Nos clients sont invités à signaler immédiatement à la réception de l'hôtel tout manquement.

En effet, l'établissement s'engage à délivrer la chambre en bon état d'usage et de réparations, ainsi qu'assurer au client la jouissance paisible des lieux et lui garantir des vices et défauts de nature à y faire obstacle.

Le client devra de fait informer sous 24 heures à compter de son arrivée, toute anomalie constatée. Passé ce délai, le bien sera considéré comme ayant été donné propre et en état de fonctionnement.

De même, le client devra informer l'établissement de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

En cas de problème, le client devra engager sa responsabilité civile. En cas de dégradation, l'hôtel se réserve le droit de facturer au client le coût de réparation ou de remplacement. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du client, le montant des compensations sera débité sur la carte de crédit du client.

L'hôtel peut exiger en cas de dégradation volontaire ou involontaire de matériels, objets, meubles appartenant à l'hôtel le remboursement intégral avec une pénalité et dommages de 1000€ à 2000€.

En effet, le client s'engage à répondre des dégradations et pertes qui arriveraient par son propre fait ou par le fait des personnes l'accompagnant, pendant la jouissance de la chambre.

Le cas échéant, le client devra laisser exécuter pendant le séjour, dans les lieux « loués », les travaux dont l'urgence manifeste ne permet pas leur report.

Article 14 – Propriété intellectuelle

Concernant l'utilisation du site internet, le prestataire (Hotel Les Bains) est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au site.

Les éléments accessibles sur le site, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, sons vidéos, logiciels, bases de données, sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs détenus par le prestataire.

Sauf accord exprès, écrit et préalable du prestataire, il est expressément interdit de reproduire, exploiter, diffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments présents sur le site, ou de diffuser un lien simple ou hypertexte. Toute reproduction totale ou partielle est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 15 – HADOPI et dispositions légales concernant la connexion internet

Tel que le prévoit la loi HADOPI :

L'utilisateur à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation. L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver. L'utilisateur est également tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par l'Hôtel les Bains ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique.

Il est rappelé à cet égard que le titulaire d'un accès à internet en l'espèce l'Hôtel les Bains, est tenu de sécuriser cet accès afin qu'il ne soit pas utilisé à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, sous peine d'engager sa responsabilité pénale.

Cette responsabilité du titulaire de l'accès n'exclut en rien celle de l'utilisateur qui peut se voir reprocher un délit de contrefaçon ([article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle](#)).

Egalement, ne pas utiliser l'accès internet à des fins contraires aux dispositions légales notamment quant aux interdictions de reproduction, représentation ou communication d'œuvres protégées par un droit d'auteur.

Article 16 – Traitement des données et protection

L'établissement en qualité de responsable du traitement traite des données à caractère personnel pour la mise en place et l'exécution du contrat de réservation ou de mesures précontractuelles, à d'autres fins avec le consentement préalable du client, au regard de la nécessité de satisfaire aux intérêts légitimes des entités concernées. Ces données sont collectées et traitées aux fins de la gestion du séjour du client mais également afin de permettre la transmission d'offres promotionnelles.

Aucun transfert de données ne sera opéré en dehors de l'Union Européenne sauf obligation légale.